



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil Municipal du 23 mars 2021

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	4
3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Dépenses de fonctionnement :	4
3.2 Recettes de fonctionnement :	6
4. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	8
4.1 Les dépenses d'investissement :	8
4.2 Les recettes d'investissement :	10

PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 011 595,00	9 011 595,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 193 469,72	3 193 469,72
TOTAL DU BUDGET	12 205 064,72	12 205 064,72

3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution (En %)
Dépenses réelles	8 105 465,28	8 146 871,00	0,5%
011 - Charges à caractère général	2 301 726,00	2 354 161,00	2,3%
012 - Charges de personnel	4 400 000,00	4 477 730,00	1,8%
014 - Atténuations de produits	63 000,00	59 000,00	-6,3%
022 - Dépenses imprévues	116 109,28	40 000,00	-65,5%
65 - Autres charges de gestion courante	941 130,00	964 480,00	2,5%
66 - Intérêts de la dette	270 000,00	241 000,00	-10,7%
67 - Charges exceptionnelles	13 500,00	10 500,00	-22,2%
Dépenses d'ordre	848 009,00	864 724,00	2,0%
042 - Opérations d'ordre entre section	405 000,00	395 000,00	-2,5%
023 - Virement à la section d'investissement	443 009,00	469 724,00	6,0%
Total des dépenses de fonctionnement	8 953 474,28	9 011 595,00	0,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **2 354 361€**.
Principales évolutions par rapport à 2020 :
 - Piscine municipale : réparations et entretien suite à la réouverture de la piscine municipale.
 - Etudes : Accompagnement à la recherche de subvention par une société spécialisée. Schéma directeur pour la transition environnementale.
 - Solidarité : Adhésion au PIMMS (Point d'information médiation multi-services) et partenariat avec l'association La Fourmi.
 - Culture : Fête de la science et actions graphiques.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : 4 477 730€.**
Principales évolutions par rapport à 2020 :
 - Augmentation de la masse salariale liée aux changements de personnel, à l'avancement de grade, au dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et le RIFSEEP.
 - Encadrement supplémentaire en raison du protocole de gestion de la crise sanitaire mis en place dans les cantines scolaires.
 - Nouvelles embauches : un chef de police municipale et un agent gestionnaire RH (sur 9 mois).
 - Piscine municipale : maître-nageur, surveillant, et jobs d'été.

- **Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 40 000€.** En diminution par rapport au BP 2020. Ces crédits peuvent être utilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues.

- **Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 59 000€ :** Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ajustée au réalisé 2020.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) : **964 480€**
A noter :
 - Participation communale CCAS : 381 800€. Ces dernières années, le CCAS disposait d'excédents de trésorerie qui lui permettaient de fonctionner sans demander une augmentation de la participation financière de la ville. Ces excédents sont aujourd'hui consommés. Il est nécessaire d'augmenter de 25 000€ la participation par rapport au BP 2020.
 - Subventions versées aux associations : stabilité par rapport au BP 2020, soit 184 780€. *Le détail des subventions versées dans le cadre du vote du budget est présenté dans les annexes du document budgétaire.*

- **Chapitre 66 – Charges financières** (intérêts financiers des emprunts) : **241 000€.**
Hypothèse retenue concernant le taux d'intérêt de l'emprunt structuré pour 2021 : 2,50%. (Taux appliqué en 2019 : 0.77%, en 2020 = 2.76%).

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 500€.**
On retrouve ici les régularisations de la facturation des exercices antérieurs et les remboursements de spectacles annulés.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- **Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 395 000€.**
Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes.

- **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 469 724€.**
Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

3.2 Recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution (En %)
Recettes réelles	8 567 735,00	8 807 645,00	2,8%
013 - Atténuations de charges	5 000,00	2 000,00	-60,0%
70 - Produits des services	793 210,00	743 694,00	-6,2%
73 - Impôts et taxes	6 059 895,00	6 462 831,00	6,6%
74 - Dotations et participations	1 361 330,00	1 291 283,00	-5,1%
75 - Autres produits de gestion courante	221 000,00	210 500,00	-4,8%
76 - Produits financiers	26 000,00	20 737,00	-20,2%
77 - Produits exceptionnels	101 300,00	76 600,00	-24,4%
Recettes d'ordre	7 000,00	3 950,00	-43,6%
042 - Opérations d'ordre entre section	7 000,00	3 950,00	-43,6%
002 - Résultats de fonctionnement reportés	378 739,28	200 000,00	-47,2%
Total des recettes de fonctionnement	8 953 474,28	9 011 595,00	0,6%

Les recettes réelles de fonctionnement :

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** (Remboursements CPAM en cas d'absence des agents) : **2 000€** :
Ajustement à la baisse par rapport au réalisé des années précédentes.
- **Chapitre 70 – Produit des services** (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) : **743 694€** :
Principales évolutions :
 - Recettes cantines et périscolaires : en diminution par rapport à 2020 en raison d'une baisse de la fréquentation.
 - Locations de salle : baisse des recettes attendues en raison de la crise sanitaire.
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 291 283€**
Principales évolutions :
 - DGF : 765K€. Ajusté par rapport au réalisé 2020. (en baisse par rapport au BP 2020).
 - FDPTP : 241K€. Ajusté par rapport au réalisé 2020. (en baisse par rapport au BP 2020).
- **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante** (loyers perçus) : **210 500€**.
Légère baisse de recettes attendues par rapport au BP 2020 en raison de la vacance de logements et du Kiosque du Château qui ne sera pas exploité sur l'année entière.
- **Chapitre 76 – Produits financiers** : **20 737€**.
Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole. En baisse par rapport au BP 2020.
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** : **76 600€**.

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance du personnel (en cas d'absence) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Estimation en baisse par rapport au BP 2020.

▪ **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 6 462 831€**

➤ Fiscalité directe : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

• Taux d'imposition :

Pour rappel, en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus de recettes de TH à partir de 2021. En compensation de la perte de recette, la part départementale du taux de taxe sur le foncier bâti est transférée à la commune.

Le taux d'imposition communal de référence pour 2021 concernant la taxe sur le foncier bâti sera donc la somme du taux d'imposition du département (15,90% en Isère en 2020) et du taux communal (31,48% à Vizille en 2020), soit 47,38%.

Par ailleurs, un mécanisme de neutralité est mis en œuvre pour les collectivités locales : cas de Vizille : les recettes fiscales de TFB transférées par le département à la ville seront supérieures aux recettes fiscales de TH perdues. La commune sera donc prélevée de ce montant de recettes supplémentaires à travers un mécanisme prévu par la loi.

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 23 février 2021, il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation de 10% des taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Cette augmentation est proposée au Conseil Municipal. Les taux seraient les suivants :

	Taux de référence	Taux 2021 votés
Taxe sur le foncier bâti	47,38%	52,12%
Taxe sur le foncier non bâti	78,63%	86,49%

• Bases d'imposition : hypothèses d'évolution : Taxe sur le foncier bâti : 1%.

➤ Versements de la Métropole :

- Attribution de compensation : ajusté par rapport au montant perçu en 2020.
- Dotation de solidarité communautaire : stabilité par rapport à 2020.

➤ Autres taxes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : +5K€ par rapport au BP 2020 au vu de la moyenne du réalisé des années précédentes, soit 190K€ (BP 2020 = 185K€).
- Taxe sur la publicité extérieure : en baisse suite à la décision d'exonérer en partie les entreprises redevables sur la période d'état d'urgence sanitaire (Délibération de juin 2020).

Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

▪ Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 3 950€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Restes à réaliser (RAR) 2020	TOTAL 2021 (BP 2021 + RAR 2020)
Dépenses réelles	2 044 913,00	2 726 372,92	387 146,80	3 113 519,72
020 - Dépenses imprévues	120 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00
16- Emprunts et dettes assimilés	825 000,00	860 000,00	0,00	860 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	121 969,00	119 268,00	126 920,00	246 188,00
204 - Subventions d'équipements versées	60 195,00	148 195,00	107 286,25	255 481,25
21- Immobilisations corporelles	917 749,00	1 488 909,92	152 940,55	1 641 850,47
Dépenses d'ordre	107 000,00	79 950,00	0,00	79 950,00
040 - Opérations d'ordre entre section	7 000,00	3 950,00	0,00	3 950,00
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00
Total des dépenses d'investissement	2 151 913,00	2 806 322,92	387 146,80	3 193 469,72

Les dépenses réelles d'investissement :

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 110 000€.

Ces crédits peuvent être mobilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21) : études, travaux, achats de biens et de matériels, fonds de concours versés :

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (études, logiciels informatique) : 104 268€.

Principaux investissements :

- Etudes isolation thermique : gymnase du Parc et gymnase Guy Mocquet.
- Etudes pour le réaménagement (SP) sur les tènements communaux.
- Etude Maîtrise d'œuvre : accessibilité école primaire du Château.
- Etude et maîtrise d'œuvre vidéo-protection et fibre.
- Logiciel urbanisme (géoxalis).
- Logiciel : nouveau module de facturation service enfance/jeunesse.
- Logiciel : logiciel de suivi pour le magasin des ST.

➤ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (fonds de concours et attributions de compensation versés) : 148 195€.

Principaux investissements :

- Fonds de concours versés à la métropole : Aménagement Clairefontaine.

- Fonds de concours versés à la métropole : voirie.
- Attributions de compensation versées à la Métropole : compétences voirie, ouvrages d'art, GEMAPI, Emploi Insertion.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (travaux, achats de biens et matériels) : 1 488 909,92€.**

Principaux investissements :

- Travaux pour la remise en service de la piscine municipale dans le cadre de la réouverture de l'équipement prévue durant l'été.
- Réfection de 2 terrains de tennis sur 2 ans.
- Remplacement éclairage (passage en leds) du gymnase du Parc.
- Mise en œuvre de la vidéo-protection couplée au développement du réseau fibre.
- Travaux d'urgence pour la restauration du Prieuré du cimetière.
- Parcours patrimoniaux.
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château (Tranche optionnelle n°2 du marché).
- Travaux PMR à l'école du château et travaux PMR pour divers bâtiments (ADAP).
- Travaux mises aux normes électriques divers bâtiments.
- Eclairage public : remplacement lampes à mercure.
- Achats brumisateurs.
- Achat outillages techniques.
- Achat matériels informatiques.

➤ **Chapitres 16 - Emprunts et dette : remboursement du capital des emprunts : 860 000€.**

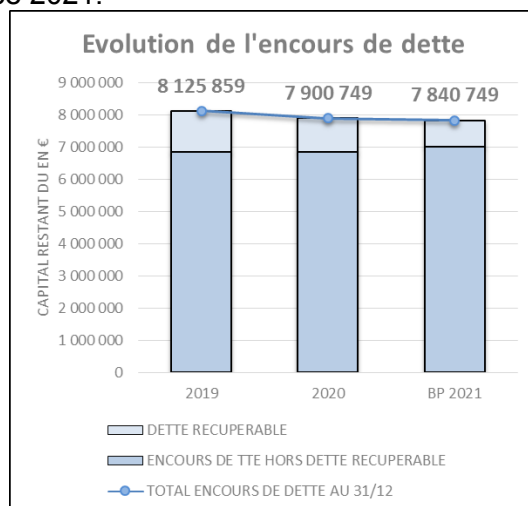
Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 860 000€ sur 2021.

Par ailleurs, il est proposé en recettes d'investissement de souscrire un nouvel emprunt de 800 000€ pour financer les investissements 2021.

La commune se désendetterait à hauteur de 60 000€.

En €	BP 2021
EMPRUNTS NOUVEAUX	800 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	860 000
VARIATION DE DETTE	-60 000

L'encours de dette total qui s'élève à 7,9M€ début 2021, s'établirait ainsi à hauteur de 7,840M€ à la fin de l'année 2021.



Les dépenses d'ordre d'investissement :

▪ Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 3 950€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en recettes de fonctionnement.

▪ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 76 000€.

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 :

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2020, 387 146,80€ de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées).

4.2 Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Restes à réaliser (RAR) 2020	TOTAL 2021 (BP 2021 + RAR 2020)
Recettes réelles	1 283 319,06	2 010 004,71	73 890,00	2 083 894,71
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 10)	205 000,00	98 500,00	0,00	98 500,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	79 415,06	606 892,71	0,00	606 892,71
13 - Subventions d'investissement	176 564,00	302 578,00	73 890,00	376 468,00
16- Emprunts et dettes assimilés	600 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00
27- Autres immobilisations financières	222 340,00	202 034,00	0,00	202 034,00
Recettes d'ordre	948 009,00	940 724,00	0,00	940 724,00
021- Virement de la section de fonctionnement	443 009,00	469 724,00	0,00	469 724,00
040 - Opérations d'ordre entre section	405 000,00	395 000,00	0,00	395 000,00
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00
001 - Résultats d'investissement reportés	136 707,63	168 851,01	0,00	168 851,01
Total des recettes d'investissement	2 368 035,69	3 119 579,72	73 890,00	3 193 469,72

Les recettes réelles d'investissement :

➤ Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 705 392,71€

- FCTVA : 98 500€
- Excédents de fonctionnement 2020 affectés aux investissements (1068) : 606 892,71€

➤ Chapitre 13 - Subventions d'investissement perçues : 302 578€

Il s'agit des subventions attendues liées aux projets d'investissement de la commune.

➤ Chapitre 16- Emprunts et dette : 800 000€.

Emprunt nouveau proposé pour financer les investissements 2021.

➤ Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 202 034€

Dettes récupérables remboursées par la Métropole.

Les recettes d'ordre d'investissement :

- **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 469 724€.**
Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.
- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 395 000€.**
Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en dépenses de fonctionnement.
- **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 76 000€.**
Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

A noter que des restes à réaliser 2020 sont en cours s'agissant des recettes : il s'agit de recettes attendues engagées pas encore encaissées. Elles s'élèvent à 73 890€ (DETR, Département, Région, Fondation du patrimoine).